



CHARTÉ ARBITRE

TEC 2026

Il est important que ce tournoi se déroule dans le respect des personnes qui y participent (organisateurs, élèves et personnel), de tous les locaux dans lesquels il se déroule et des différents organismes impliqués dans l'organisation. Ce respect doit être gardé individuellement et en groupe, dans le cadre législatif et réglementaire s'appliquant à toutes les activités proposées.

La présente convention a pour objet d'établir les engagements réciproques entre l'AS Centrale Lille et les arbitres. Le non-respect des engagements personnels qui font l'objet de la présente convention, implique une mise en cause de la responsabilité de l'arbitre contrevenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE L'ARBITRE

1.1 A partir de la signature du contrat par les deux parties, l'arbitre s'engage, en outre, à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui est (sont) confiée(s) par le BDS avec application, sérieux, impartialité et loyauté,
- Ne pas consommer d'alcool ou de substances psychotropes durant le tournoi.
- Être ponctuel
- Respecter l'organisation du TEC Lille
- Collaborer dans un esprit solidaire et collectif avec les autres membres de l'organisation.

1.2 Enfin, chaque arbitre s'engage à :

- garder son calme envers les différents sportifs,
- à aviser sans délai les membres du BDS présents, ou joignables, par toutes voies et moyens, des faits, dont ils sont témoins pouvant se rapporter directement ou indirectement, de près ou de loin, à des actes de bizutage, de discrimination, de violence ou de harcèlement, ou à des actes de dégradations du matériel ou des infrastructures.

Afin d'appliquer ces dispositions, les noms et coordonnées des membres de l'organisation de TEC Lille à contacter sont les suivants :

Alexandre Le Naour, Président du BDS **07 83 77 85 27**

Romain Roquejeoffre, Responsable TEC **06 45 05 51 65**

Antoine Lederer, Secrétaire du BDS **07 68 63 66 96**

Théo Millon, Secrétaire du TEC **06 87 31 82 54**

Romain Obled, Trésorier du TEC **07 86 77 24 36**

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION DU TEC

En contrepartie, l'organisation du TEC s'engage à :

- Fournir un dossard et un sifflet pour chaque temps d'arbitrage
- Fournir un repas pour le déjeuner
- Mettre à disposition un ou plusieurs secrétaires pour noter les scores en temps réel
- Indemniser les arbitres selon la grille de la FFSU à savoir :

Sport	Niveau	Indemnité		Rbt Km
BB/HB/VB	FEDERAL	30,00 €		0,38 cts/km/AR
	CUA3	30,00 €		0,38 cts/km/AR
	CUA2	21,00 €		
	CUA1	15,00 €		
FB/FU		40,00 €	+10€ nocturne	0,41 cts/km/AR
RUGBY	FEDERAL	70,00 €		0,39 cts/km/AR
	CUA3			
	CUA2			
	CUA1			
FOOT US		60,00 €		0,38 cts/km/AR

ARTICLE 3 : SECURITE

L'arbitre s'engage à respecter et faire respecter les règles de sécurité fixées par le BDS et les agents de sécurité présents sur le site, en liaison avec la direction générale de l'école et les autorités publiques de police et de gendarmerie. Il veille, notamment, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que le règlement intérieur en vigueur sur le lieu de l'événement.

ARTICLE 4 : DROIT À L'IMAGE

Des photos et des vidéos de l'événement seront prises durant toute la durée de l'événement par les associations *Comm'Flash* et *CLAP*. En signant cette charte, l'arbitre autorise l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images notamment sur le site internet de l'événement ainsi que leur reproduction sur quelque support que ce soit (papier support analogique ou numérique) actuel ou futur, et ce pour la durée de vie des documents.

Lu et approuvé, le à

Nom Prénom et signature :